

Département de Haute-Marne

Commune de VERBIESLES

ARRÊTÉ N°03/2025

ARRETE MUNICIPAL AUTORISANT A TITRE EXCEPTIONNEL L'OUVERTURE DE DEBITS DE BOISSONS TEMPORAIRES LORS DE MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Le Maire de Verbiesles,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2,

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L 3335-1, L 3334-2 et L 3335-4,

VU l'arrêté préfectoral n°2688 du 23 décembre 2014 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons,

VU la demande du 11 mars 2025 formulée par l'Association « La Moutelle »,

Arrêté

Article 1 - M. le Président de l'association M. Sylvain Boucquemont, est autorisé à vendre des boissons des groupes 1 et 3 à l'occasion **de l'organisation du vide-greniers qui aura lieu à Verbiesles, au 2 rue de la Marne (cour de la salle des fêtes).**

Le jeudi 8 mai 2025 de 08h00 à 20h00,

Article 2 - Cette autorisation est limitée à 5 par an.


Article 3 - La brigade de gendarmerie compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à Verbiesles,

Le 11 mars 2025

Le Maire,
Marie-Noëlle HUBERT




Stéphane VERNIER
1^{er} Adjoint
52000 VERBIESLES

Mairie. 2, rue de la Marne. 52000 VERBIESLES.

Tél : 03.25.31.14.32.

E.mail : mairie.verbiesles@wanadoo.fr